

qu'il faisait à la prudence, son rôle parut consister uniquement à ne point enhardir, à ne point décourager ses partisans. Son nom fut souvent prononcé dans la période critique des Cent-Jours, ses trames et sa personne ne se montrèrent nulle part (1). Il craignait pardessus tout de rencontrer le regard observateur et soupçonneux de Louis XVIII, ce monarque qui n'avait rien perdu de son crédit dans les conseils de la coalition, et comprenait très-bien qu'un gouvernement dont le retour était généralement souhaité par les classes indépendantes de la société, n'était point un gouvernement usé pour le pays.

Cependant, Louis XVIII n'avait oublié ni les rapports de son cousin avec le congrès de Vienne, ni les intrigues de Fouché, toujours prêtes à se renouer en sa faveur. Lorsque la chute définitive du gouvernement impérial eut rouvert l'accès de la France aux deux branches de la maison de Bourbon, ce prince jugea convenable d'avoir une conférence particulière avec le duc d'Orléans; et, dissimulant sous l'apparence de bienveillants conseils la portée réelle de son exhortation, il lui représenta qu'il était le plus rapproché du trône après le duc de Berri, et qu'il avait plus de chances par le droit que par l'usurpation. Le duc d'Orléans se défendit avec force d'avoir jamais aspiré au trône. Mais ces dénégations n'étaient guère propres à convaincre un politique aussi expérimenté et aussi défiant que Louis XVIII, et chacun des deux interlocuteurs garda les impressions et les idées qui lui étaient propres. Un incident vint ajouter au mécontentement du roi.

Une ordonnance récente avait autorisé les princes de la famille royale et ceux du sang à siéger à la Chambre des pairs pendant la session de 1815. La commission désignée pour rédiger le projet d'adresse au roi, avait formulé un paragra-

(1) *Histoire des deux Restaurations*, par A. de Vaulabelle, t. 2, p. 360.